

## LES POSTES—L'INSUFFISANCE D'AFFRANCHISSEMENT

Question n° 134—**M. Coates:**

1. Combien a coûté la production de cartes informant les Canadiens que leur courrier était insuffisamment affranchi lorsque le ministère des Postes a porté le prix des timbres de sept à huit cents?

2. Qui a produit ces cartes?

3. Combien en a-t-on produites et combien de cartes a-t-on utilisées?

4. De toutes les cartes expédiées relativement à l'insuffisance de l'affranchissement, a) combien de cartes a-t-on retournées avec l'affranchissement requis, b) quel montant total a-t-on perçu et, c) combien de personnes à qui l'on avait fait parvenir une carte ne l'ont pas retournée?

5. Quel montant le ministère des Postes a-t-il dépensé en tout pour l'envoi de ces cartes?

**L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre des Postes):** La méthode qui consiste à percevoir l'insuffisance d'affranchissement au moyen de cartes de port dû (système d'honneur) a été adoptée il y a quelques années et elle fait partie d'un système permanent. On n'a pas pris de mesures spéciales ni fait imprimer d'autres cartes par suite de la récente majoration des tarifs d'affranchissement. Nous ne conservons pas de données spéciales à ce sujet et nous ne pouvons fournir les renseignements demandés aux questions 1 à 5. Soit dit en passant, les cartes ne sont pas postées, mais elles sont remises par l'employé qui fait la distribution en même temps que l'objet grevé de port dû.

## LE POSTE D'ADJOINT EXÉCUTIF AU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ALLOCATION AUX ANCIENS COMBATTANTS—LA DIFFUSION DE PLACARDS

Question n° 137—**M. Marshall:**

1. Comment a-t-on procédé pour distribuer le placard 72 DVA-HQ1 annonçant le poste d'adjoint exécutif au président du Conseil d'allocation aux anciens combattants?

2. A-t-on fait tenir de tels placards à tous les bureaux de la Légion canadienne?

[Français]

**L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État):** La Commission de la Fonction publique me transmet les renseignements suivants: 1. L'affiche a été diffusée comme suit: Tous les ministères dans tout le Canada et outre-mer. Tous les éléments de la Fonction publique du Canada qui embauchent leur propre personnel. Tous les organismes, commissions ou sociétés. Les députés. Les sous-ministres. Tous les Bureaux de placement des universités, instituts et collèges du Canada. Les Centres de main-d'œuvre du Canada. Les agents négociateurs accrédités. En outre, on a fait paraître une annonce dans tous les grands quotidiens du pays.

2. Non. Toutefois, on a fait paraître une annonce dans «Légion».

[Traduction]

## L'HYDRARGYRISME DU POISSON—LE RÉSULTAT DES ANALYSES AU LAC GOUIN

Question n° 154—**M. Matte:**

1. Des analyses ont-elles été faites sur la teneur en mercure du poisson, particulièrement le doré et le brochet, du réservoir Gouin en Haute Mauricie et, dans l'affirmative, a) quand ces analyses ont-elles été faites, b) pourquoi ont-elles été faites, c) à la demande de qui ces analyses ont-elles été faites, d) quels ont été les résultats précis pour chacun des lacs et chacune des rivières de ce réservoir?

2. A-t-on refusé des livraisons de dorés et brochets provenant du réservoir Gouin, aux États-Unis et, dans l'affirmative, a) qui en

était le destinataire, b) qui en était l'expéditeur, c) quelle assurance avons-nous que ces poissons provenaient réellement du réservoir Gouin?

3. Quelles seraient les causes précises de la haute teneur en mercure du doré et du brochet dans cette région?

**M. Eymard Corbin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement):** 1. Oui.

a)	Endroit.	Périodes d'échantillonnage
	réservoir Gouin	de juin à septembre 1971
	lac Levasseur	d'août à septembre 1971
	rivière Saint-Maurice	de juin à août 1971

b) Afin de s'assurer que la production de poissons commerciaux provenant de la région en question est conforme aux directives établies par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

c) La Direction de l'inspection, Service des pêches, ministère de l'Environnement.

d) Lac ou rivière	Espèce	Teneur en mercure en p.p.m.		
		faible	moyenne	élevée
réservoir Gouin	doré,	0.23	0.82	1.63
	brochet	0.22	1.23	1.84
lac Levasseur	doré,	0.54	0.71	1.01
	brochet	0.32	0.72	1.33
rivière St-Maurice	doré	0.29	0.82	1.27

2. Non.

3. La contamination peut être le résultat de composés du mercure provenant de phénomènes géologiques naturels tels que des gisements de cinabre, comme c'est le cas dans un certain nombre d'endroits au Canada, ces composés étant transportés par les eaux dans le bassin hydrographique. Rien ne prouve que la contamination mercurielle des dorés et des brochets pêchés dans le réservoir Gouin soit attribuable à la pollution industrielle.

## LES ENGAGEMENTS DE L'OFFICE DE STABILISATION DES PRIX AGRICOLES RÉSULTANT DE LA SURTAXE PAR LES É.-U.

Question n° 201—**M. Burton:**

Quels engagements le gouvernement a-t-il pris par l'entremise de l'Office de stabilisation des prix agricoles afin d'atténuer les problèmes qui ont surgi pendant la période où la surtaxe de 10 p. 100 imposée par les États-Unis était en vigueur?

**L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture):** Durant la période où la surtaxe de 10 p. 100 des États-Unis a été en vigueur, l'Office de stabilisation des prix agricoles a offert: 1. Une subvention spéciale de 50c. par tête pour les poules abattues durant une période de huit semaines pourvu que le nombre des abattages dépassât celui qui était normal pour la même période, cette subvention devant être distribuée entre tous les producteurs au pro rata de leurs abattages;

2. D'acheter et de mettre en conserve jusqu'à 4 millions de livres de dindons éviscérés;

3. D'acheter des pommes de terre de la catégorie Canada n° 1 au prix de \$1.50 les cent livres;

4. \$114,000 au Conseil horticole canadien pour faire de la publicité en faveur des pommes fraîches;

5. Une subvention complémentaire de 14c. la livre de bleuets aux producteurs pour les livraisons faites durant la période du 16 août 1971 au 15 octobre 1971.